

Professeur / professeure de musique ou de danse

Collège, lycée, conservatoire, association... Quel que soit son cadre de travail, le professeur de musique ou de danse initie les élèves à son art en développant leur technique et leur créativité, depuis l'initiation jusqu'au perfectionnement.

Niveau minimum d'accès : **Bac + 2**

Salaire débutant : **2067 €**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Statut salarié**

Synonymes : Enseignant/e artistique, Professeur/e d'enseignement artistique

Secteurs professionnels : Enseignement, Fonction publique

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, J'aime organiser, gérer, Je rêve d'un métier artistique, Je veux être utile aux autres, Je veux m'occuper d'enfants, Le sport est ma passion

Publicité



© HighwayStarz/Adobe.Stock.com

Le métier

Éveiller la sensibilité artistique

Le professeur de musique ou de danse éveille la sensibilité artistique des élèves en les initiant au chant, au solfège, à la pratique d'un instrument, à la danse classique, moderne ou jazz. Il effectue des choix pédagogiques en fonction de ses classes et du niveau des élèves dont il suit la progression.

Pratique et évaluation

Au lycée, dans le cadre des Cham pu Chad (classes à horaires aménagés musique ou danse) ou au sein d'un conservatoire, le professeur a souvent affaire à des élèves plus avancés dont certains souhaitent se professionnaliser dans le secteur, en s'orienter vers des études de musicologie ou de danse. Le professeur, plus spécialisé, veille à l'équilibre et la cohérence de ses cours. Il repère les talents, les conseille et les accompagne dans leurs choix d'orientation, les auditions ou concours à préparer.

Discipline et ouverture

Le professeur de danse commence ses cours par un échauffement, et continue par un travail technique et chorégraphique visant à développer le goût de l'effort chez ses élèves. De même, le professeur de musique transmet le sens de la discipline. Tous deux mettent en oeuvre des actions pour faire découvrir leur art : organisation de concerts ou de spectacles, échanges entre élèves, professionnels et public, etc.

Publicité

Compétences requises

Savoir transmettre

Être un artiste accompli ne suffit pas pour enseigner. L'envie de transmettre, de faire aimer la musique ou la danse est primordiale. Il faut aussi avoir le sens de l'écoute et du dialogue, de la patience ainsi qu'une certaine autorité naturelle pour se faire respecter en classe. Connaître les techniques pédagogiques et d'animation de groupe est donc fondamental. Enfin, le professeur doit posséder, en plus de la maîtrise de son instrument ou des techniques de danse, une grande culture musicale et chorégraphique : histoire de l'art, de la musique, de la danse, répertoires d'oeuvres classiques et contemporaines...

S'adapter à son public

Enseigner à des groupes d'élèves diversifiés demande de bonnes capacités d'adaptation. Il faut aussi savoir évoluer pour coller à la demande et à l'évolution des goûts musicaux et chorégraphiques.

S'intégrer à une équipe

Le professeur est autonome mais doit néanmoins avoir l'esprit d'équipe pour proposer des projets artistiques transversaux avec ses collègues d'autres disciplines. Il doit être créatif et capable de concevoir un projet pédagogique. Enfin, il a de bonnes qualités relationnelles pour dialoguer avec ses élèves, leurs parents, ses collègues, la direction de l'établissement, etc.

Où l'exercer ?

En milieu scolaire

Le professeur de musique peut travailler à son compte en donnant des leçons particulières, dans les écoles élémentaires et les associations. Alors appelé musicien intervenant, il constitue un relais de la vie musicale locale. Le professeur de danse exerce dans une association, une école spécialisée ou dans le cadre des Chad (classes à horaires aménagés danse). Au collège ou au lycée, les professeurs titulaires du Capes assurent 18 h de cours par semaine, contre 15 h pour les titulaires de l'agrégation.

Au conservatoire

Le professeur de musique ou de danse peut exercer dans un conservatoire communal, départemental, régional ou national. Il est alors spécialisé dans une discipline (piano, cordes, musique ancienne, musique de chambre...). Le professeur de danse enseigne la danse classique, contemporaine ou jazz.

Disponibilité et mobilité

Les professeurs enseignent aux enfants comme aux adultes, mais ils côtoient également musiciens, chorégraphes, équipes pédagogiques, parents d'élèves... Ils sont parfois obligés de cumuler les employeurs et de se déplacer d'un lieu à l'autre pour travailler suffisamment. Ils doivent être disponibles en fin de journée et le week-end, assister à des réunions, des auditions, etc.

Les études

Après le bac

2 ans pour préparer le DE (diplôme d'État) de professeur de danse ou de musique ou le DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant).

3 ans pour préparer le CA (certificat d'aptitude) aux fonctions de professeur de musique ou de danse.

5 ans pour préparer un master en musique et musicologie et se présenter au concours du Capes ou du Cafep.

bac + 3

Musicien intervenant

Diplôme d'Etat de professeur de musique

bac + 2

Diplôme d'Etat de professeur de danse option danse classique

Diplôme d'Etat de professeur de danse option danse contemporaine

Diplôme d'Etat de professeur de danse option danse jazz

bac + 5

Master mention acoustique et musicologie

Master mention musicologie

Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse

Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique

Diplôme de 2nd cycle supérieur de musique du CNSMD de Paris

Diplôme de pédagogie et formation à l'enseignement de la musique du CNSMD de Paris

Emploi et secteur

Des postes réguliers

En 2019, 120 postes de professeurs de musique ou danse étaient disponibles via le concours du Capes externe, réussi par 50 % des 373 inscrits. On compte actuellement plus de 600 professeurs de musique dans l'Éducation nationale et 1 600 dans l'enseignement privé. Dans les conservatoires, qui dépendent de la fonction publique territoriale, on recrute régulièrement des professeurs d'enseignement artistique (catégorie A) mais encore plus des assistants d'enseignement artistique (catégorie B). De manière générale, les recrutements sont stables du fait des départs en retraite, mais restent en nombre limités.

Évolutions de carrière

Les professeurs de musique ou de danse peuvent évoluer en créant leur propre structure (studio de danse, école de musique) ou du matériel pédagogique, par exemple. Ils peuvent aussi prendre des responsabilités en coordonnant un département ou en faisant de la programmation artistique. Enfin, ils ont la possibilité de passer les concours de l'Éducation nationale pour devenir chef d'établissement ou inspecteur, auxquels ils sont rattachés hiérarchiquement en tant que professeurs.

Secteur

Salaire du débutant

De 2067 (avec un Capes) à 2334 (avec une agrégation) brut par mois (hors primes et indemnités).

Publicité